

Communiqué de presse

Nouméa, le 12 mars 2018

Publication de la Note expresse

« Le financement des entreprises et l'accès au crédit en Nouvelle-Calédonie »

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) Nouméa publie une note sur le financement des entreprises et l'accès au crédit en Nouvelle-Calédonie.

L'IEOM a réalisé une enquête sur les caractéristiques du financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie et sur les conditions d'accès à ces financements en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Particulièrement prégnantes dans le tissu économique calédonien, les très petites entreprises (TPE), voire les petites, déclarent se financer majoritairement sur leurs fonds propres. Cette prépondérance de l'autofinancement concerne l'investissement de départ mais aussi, à des degrés divers, le financement courant des investissements et de la trésorerie. D'autres sources de financement complémentaires sont mobilisées : l'emprunt bancaire en premier lieu, très souvent sous forme de découvert, mais aussi, de manière plus marginale, les prêts familiaux, le microcrédit, et le financement participatif. Le principal motif d'absence de demande de crédit est l'absence de besoin.

Les entreprises répondantes ont un recours important à l'autofinancement :

- **Financement de la création d'entreprise** : le financement sur fonds propres couvre deux tiers des fonds investis. Le financement bancaire est le deuxième mode de financement mobilisé (30 % des fonds investis).
- **Financement des investissements** : 75 % des entreprises autofinancent leurs investissements. Les crédits bancaires à l'équipement sont sollicités quasiment dans les mêmes proportions (7 entreprises sur 10).
- **Financement de la trésorerie** : 84 % des entreprises autofinancent leur trésorerie. En complément, 57 % des entrepreneurs mobilisent des découverts pour financer leur trésorerie.

Pour télécharger la note : [Le financement des entreprises et l'accès au crédit en Nouvelle-Calédonie](#)

L'Institut d'Émission de l'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) et assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue un rôle d'observateur économique ; l'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables librement sur le site www.ieom.fr

Contacts presse : Direction : 28.58.22, ieom-nc-direction@ieom.nc

Études et correspondant communication : 27.91.01, ieom-nc-communication@ieom.nc